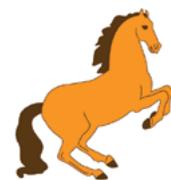


Union Constitutionnelle



الإتحاد الدستوري
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⵓⵙⵏⵏⵓⵏⵜ
union constitutionnelle

**PLATE-FORME
électorale
2016-2021**

Charte 16-21

100

Mesures

pour un Maroc

GAGNANT



الإتحاد الدستوري
اتحاد دستوري
union constitutionnelle



MOHAMED SAJID
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sommaire.

- 1. NOTRE VISION ÉCONOMIQUE **P. 10**
- 2. NOTRE VISION SOCIALE ET SOCIÉTALE **P. 13**
- 3. NOTRE VISION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE **P. 17**
- 4. NOTRE VISION DE LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES **P. 19**

Pourquoi une Charte ?

L'Union Constitutionnelle a sciemment choisi le format d'une Charte afin de traduire une vision pragmatique, rationnelle et opérationnelle des actions à mener en urgence, issues de recommandations pratiques de la part de l'ensemble des composantes du pays (partisans, experts, citoyens, entreprises, associations, etc). L'approche de projections numériques classiques, et d'analyses stratégiques hors-réalités du terrain, n'est aujourd'hui plus viable dans un contexte économique et social dégradé depuis 5 ans. Il a donc été décidé de ne pas porter des promesses trop chiffrées pour se focaliser sur une Charte, autour de 4 axes d'actions prioritaires et déclinés en 100 mesures clés. Ces mesures seront ainsi portées, défendues et expliquées, par l'ensemble des candidats du parti aux prochaines élections législatives, et constitueront un corpus d'idées et de leviers à activer dans une prochaine coalition gouvernementale, ou des alternatives à développer au sein d'une opposition citoyenne, le tout dans le respect de la vision et la stratégie Royales de développement du pays.

Approche méthodologique

Sur la base d'un état des lieux, et notamment face à l'urgence de la situation économique et sociale du pays, l'UC s'est lancée dans un travail d'analyse, d'enquête et de participation, afin d'identifier les leviers prioritaires à mettre en place pour redresser les indicateurs du pays. La méthodologie de l'élaboration de la plate-forme électorale de l'UC pour 2016-2021, déclinée en Charte, s'est appuyée sur les meilleures pratiques en vigueur dans le monde. Elle s'appuie sur trois axes d'action majeurs, qui ont jalonné le parcours de l'UC depuis près de deux années.

Communiquer et sensibiliser

Le parti de l'Union Constitutionnelle a fait le choix volontariste de communiquer ses positions sur différentes thématiques durant les années 2015 et 2016. Les principaux sujets traités sur le fond par les membres de l'UC ont été, pour les plus importantes: la libéralisation du secteur des hydrocarbures, les relations internationales du Maroc, la suspension de la voix sur IP(VOIP), les outils de gouvernance avec notamment l'approche des PPP (Partenariat Public Privé), le choix des réformes cruciales telle que la situation économique du pays, l'Education nationale et la question des langues d'enseignement, diversité dans la société marocaine avec notamment le débat sur l'égalité femme-homme, le respect de la vie privée et le monopole de la violence légitime de l'Etat, etc

Connecter et participer

Le parti de l'Union Constitutionnelle a mis en place un ensemble d'outils pour mieux connecter la formation partisane aux différents acteurs de la société marocaine : activation sur le web, meeting dans les régions, rencontres avec les étudiants, réunions avec les corps constitués, les syndicats, les jeunesses partisans, le patronat, le club des PPP, les associations de jeunesse et de bénévolat, les artistes, les cercles de réflexion divers, les sportifs, les jeunes entrepreneurs, les multinationales et investisseurs étrangers, etc



Créer des passerelles

A travers les médias classiques, les nouveaux médias ou lors des différents évènements et débats organisés par l'UC, le parti a veillé à mettre en place des environnements de conversation, afin de recueillir les avis et recommandations des principales forces vives du pays. Ce choix a permis de conforter une conviction profonde chez l'UC : une démocratie se construit certes par les urnes, mais surtout par le débat serein, garant d'une vigilance publique des gouvernés et d'une diligence permanente de la part des gouvernants.

Les principales étapes de la création de la Charte

La plate-forme UC 2016-2021 pour les élections législatives est le résultat d'un travail de plus de 18 mois au sein de la direction des campagnes du parti. Elle concentre les compromis historiques de la nation et les nécessaires actions pour la consolidation du bien commun. Le parti a ainsi pu mobiliser de nombreuses parties prenantes, internes et externes au parti, pour définir une liste de mesures prioritaires censées donner un nouveau cap plus ambitieux et mieux adapté aux défis du Royaume. Au nombre de 100 et déclinées sous 4 axes prioritaires, ces mesures ont été laborieusement étudiées et préconisées en 6 étapes :

- 1- Création ad hoc d'un think tank, regroupant de jeunes talents hautement qualifiés, provenant du monde de l'entreprise, de la culture, de l'université et de la vie associative. Le rôle de cette cellule était de réaliser un état des lieux en identifiant, parmi les nombreux défis auxquels est confronté le pays, les principales urgences en matière économique et sociale. Puis dans un second temps, le Think Tank s'est positionné comme force de recommandations en proposant des leviers d'actions immédiats et durables.
- 2- Création d'un comité scientifique et de suivi en interne au parti, regroupant les membres du bureau politique (universitaires, juristes, économistes etc..) et l'ensemble des instances du parti afin de coordonner les axes économiques et sociaux prioritaires du pays.
- 3- Mise en place d'une War Room, avec un dispositif de veille, pour le recueil permanent et régulier des observations et recommandations internes et externes au parti.
- 4- Lancement d'une étude d'évaluation et d'impact des réalisations gouvernementales depuis 2011.
- 5- Déploiement de consultations publiques auprès des citoyens, leaders d'opinion et dirigeants d'entreprise
- 6- Organisation d'un forum interne de présentation et de validation de la version finale de la Charte.

Etat des lieux

De grands chantiers structurants inscrits dans une vision durable

Le Maroc s'est inscrit, depuis plus de 17 ans dans une dynamique de grands projets structurants et de grandes réformes institutionnelles offrant un environnement favorable et propice à l'action publique, démocratique et géopolitique. Ce grand élan a porté sur des chantiers prioritaires et stratégiques qui font aujourd'hui du Maroc, une exception et une des puissances régionales majeures. On peut en citer quelques-uns majeurs :

- Démocratiser le pays, avec une importance particulière à la réforme des institutions et la mise en place d'une démocratie adaptée à l'histoire et à l'identité du Royaume.
- Prioriser les questions sociales, en insufflant plus d'équité et d'égalité au sein de la société marocaine. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, les objectifs du Millénaire, la Couverture médicale généralisée, le nouveau modèle de développement des territoires (provinces du sud), l'approche de la migration, etc, sont autant de chantiers qui ont le mérite de poser les jalons d'un modèle social et sociétal de grande valeur.
- Le développement des villes, à travers la résorption de l'habitat insalubre, le développement d'une offre de logement social préventif et la relance de la croissance des villes grâce à une politique de grands chantiers.
- La mise à niveau du champ religieux, avec comme objectif, la promotion d'un Islam de lumières et tolérant, et le leadership religieux sur le continent africain. La création de la Fondation Mohamed VI des Oulémas d'Afrique, lancée en 2015, en est l'illustration la plus récente.
- Prioriser les relations Sud-Sud et consolider le retour du Maroc en Afrique, à travers une stratégie visionnaire de partenariat participatif économique avec les pays du continent Africain.
- La promotion du rôle de la femme, à travers la nouvelle Moudawana et la nouvelle Constitution qui inaugure une réelle égalité entre l'homme et la femme dans l'ensemble des domaines.
- La lutte contre la mauvaise gouvernance, actée par le projet de régionalisation avancée, mais également par la mise en place d'instances dédiées à la moralisation de la vie publique.
- Le lancement de méga-chantiers d'infrastructures : Plan solaire, Ports de Tanger Med, TGV, Implantation de l'usine Renault et Peugeot, L'aéronautique, Tramways, etc....

Un bilan gouvernemental aux antipodes des ambitions réelles du Royaume

Malgré cet environnement favorable, il est aujourd'hui regrettable de constater que le bilan du gouvernement sortant est en décalage avec la dynamique du Royaume. Sur certains points, on peut même relever des reculs notables, freinant de fait les ambitions du pays.

L'Union Constitutionnelle, dans le cadre de ses réflexions, a jugé bon de relever et de mettre en exergue 7 défaillances majeures qui ont fait stagner, voire reculer le pays sur le plan économique et social.

Un taux de croissance au point 0

Le Maroc enregistre une trajectoire de croissance en hausse sur les 10 dernières années mais qui reste encore en dessous des attentes. Il est encore même très loin des niveaux atteints par les BRICs. Depuis 2012, la croissance économique marque un certain ralentissement avec des taux de croissance annuelle seulement compris entre 2,7% et 4,5% et démontre toujours des signes de dépendance à l'égard du dynamisme du secteur agricole.

Cette croissance a d'ailleurs principalement été soutenue par d'importants programmes d'investissement en infrastructure et repose encore peu sur la vitalité du secteur privé.

Un taux de chômage de plus en plus inquiétant

La croissance économique enregistrée ces 10 dernières années n'a pas été suffisante pour réduire le chômage, qui atteint aujourd'hui le niveau record de 10% de la population active. A ce propos, l'opacité existante sur les méthodologies de recensement du nombre de personne sans emploi et l'absence de publication régulière sur le niveau et les caractéristiques du chômage remet également en cause le taux qui est communiqué annuellement.

Les difficultés dans la recherche d'emploi s'expliquent ainsi par :



- La faiblesse de la croissance économique qui ne parvient pas à générer suffisamment d'emplois pour résorber le nombre de demandeurs d'emploi
- L'inadéquation des formations fournies et les erreurs d'orientation commises lors de la scolarisation des jeunes
- L'absence d'informations consolidées permettant l'identification et la diffusion d'opportunités d'embauche et facilitant la recherche d'emploi
- Les employeurs potentiels réduisent également parfois leurs perspectives d'embauche en raison des niveaux élevés des coûts d'embauche et de licenciement, liés à l'existence d'un mauvais cadre légal de résolution des conflits du travail

L'esprit d'entreprise et l'investissement privé au point mort

Alors même que les niveaux d'investissement restent faibles au Maroc, la capacité des investissements publics et privés à gérer de la croissance est également remise en cause ; les investisseurs privilégient en effet l'investissement dans les secteurs non productifs.

En effet, bien que les investissements publics aient engendré plusieurs effets positifs sur l'économie en soutenant notamment la demande intérieure ainsi que les grands chantiers de construction d'infrastructures, leur portée peut être remise en cause dans la mesure où l'investissement privé n'atteint toujours pas les niveaux attendus par un pays à forte croissance. L'investissement privé semble en effet s'orienter davantage vers des secteurs non productifs tels que l'immobilier plutôt que vers les secteurs productifs, à savoir sous forme de diversification des activités de groupe ou dans la modernisation des outils de production.

Ce manque d'implication du secteur privé s'explique principalement par le coût élevé des investissements productifs, le manque d'aides et d'incitations notamment en faveur des entreprises locales alors que plusieurs mesures sont accordées pour attirer des investisseurs étrangers.

Par ailleurs, les importants efforts d'investissements consentis par les pouvoirs publics depuis 2011 ont engendré une augmentation des déficits à hauteur de 82,2% du PIB.

La stratégie de soutien aux TPE/PME peine encore à être exécutée

Il est très important de focaliser l'analyse sur les TPE/PME qui semblent réellement être les ignorées des politiques économiques. Avec seulement 75 entreprises cotées en 2016 et 166 entreprises ayant bénéficié d'un financement provenant d'un fonds d'investissement sur les 20 dernières années au Maroc, les solutions de financement pour les PME et TPE se concentrent principalement sur le système bancaire. Seulement, les ressources mises à disposition par les banques ne semblent pas répondre à leurs besoins de financement et l'accès au financement bancaire reste généralement réservé principalement à des TPME capables de présenter une certaine solidité économique. Les banques ont tendance à se couvrir contre le risque de défaut des PME en imposant des taux d'intérêt élevés, des coûts de traitement, de gestion et de suivi des dossiers de crédits onéreux et des garanties réelles importantes.

Autre constat, les banques privilégient plutôt une offre de financement à court terme, qui répond davantage à la mobilisation du poste clients et à la gestion de la trésorerie plutôt qu'au financement de l'investissement, de l'innovation et au renforcement des fonds propres

Manque de convergence des politiques publiques

La régionalisation avancée recèle un gisement d'opportunités encore insoupçonnables, à même de renforcer les dynamiques sectorielles développées par l'Etat. Aujourd'hui, les nouvelles compétences qui sont dévolues aux régions ainsi que la réorganisation du découpage régional du pays interpellent toutes les politiques sectorielles.

Cependant, depuis 5 années, on constate une forme d'asymétrie croissante entre les grands projets sectoriels structurants, initiés en grande partie, par Sa Majesté le Roi Mohamed VI et la déclinaison opérationnelle de ces plans sur les différents territoires du Royaume. Le manque de cohérence et de convergence des politiques publiques menées par les départements ministériels a également été un des freins au déploiement efficace des différentes politiques publiques.

En résumé

Le modèle de développement économique dans lequel le Maroc s'est orienté depuis quelques années montre ainsi la persistance de certains défis à relever qui sont principalement liés :

- Aux difficultés d'accès au financement,
- A la forte pression fiscale subie par les entreprises et les classes moyennes,
- A l'inadéquation des compétences sur le marché du travail,
- A l'absence d'innovation dans l'économie,
- A la faillite du modèle économique basé sur une vision purement comptable,
- Au manque de compétitivité de l'économie nationale.

Une politique et une situation sociale émiettée et dangereusement en régression: 2 combats prioritaires

Une jeunesse, de plus en plus victime de l'exclusion sociale

Les jeunes représentent 30% de la population marocaine et seulement la moitié de cette jeunesse de 15 à 29 ans, est scolarisée et active. Les taux de chômage, chez les jeunes de 15-34 ans, s'élève à 14,8% et chez les jeunes de 15-24 ans, il s'élève à 16,7%, selon les chiffres officiels. L'espérance de vie scolaire est aujourd'hui estimée aujourd'hui à 10 ans, alors qu'elle devrait être au minimum de 14 ans. Cela exprime des sorties précoces et des décrochages « non-voulus » du système éducatif.

Par ailleurs, depuis quelques années on constate un désintérêt croissant et une absence de confiance des jeunes envers les institutions, la vie politique et sociale.

En résumé, la jeunesse marocaine est victime de l'exclusion sociale et professionnelle, notamment sur le plan de l'éducation, de l'instruction et de la formation. En outre, la jeunesse est complètement étrangère à toutes les décisions qui les concernent.

Sur le plan économique, le taux de chômage au Maroc reste particulièrement élevé auprès des femmes (10,5% de chômage) et des jeunes de 15-24 en milieu urbain (39%) et particulièrement auprès des diplômés. En résumé, plus un individu est diplômé moins il a d'opportunités qui s'offrent à lui pour trouver du travail.

L'égalité homme –femme : un chantier relégué au second rang

Par ailleurs, les chantiers de réformes du statut et du rôle de la femme dans l'économie et la société marocaine, prévus par la nouvelle constitution ont jusqu'à présent du mal à trouver des voies d'exécution efficaces. Si on se base sur les chiffres organismes publics, ainsi que des nombreuses associations dédiées à la promotion et la protection des droits de la femme, l'état des lieux est accablant. Pauvreté, violence, chômage et discriminations multiples seraient le lot quotidien d'une grande partie des femmes marocaines. Puis, il faut relever la situation inéquitable et inégalitaire des femmes sur le marché du travail, mais aussi sur le plan professionnel : un écart salarial important. De la même manière, les femmes ont souvent cette contrainte de devoir choisir entre maternité et carrière, notamment à cause du manque de services de garde d'enfants et d'horaires de travail flexibles.



Les quatre fondamentaux de la Charte 16-21

1. Notre vision économique : dans une logique libérale, il convient de chercher plutôt une plus grande efficacité de la dépense, à travers une meilleure orientation de l'action publique et son champ d'intervention ; il s'agit aussi d'impulser une dynamique de croissance afin d'accélérer la création d'emploi. Enfin, il s'agit d'une part de responsabiliser et impliquer les pouvoirs politiques à la décision publique en matière de finances publiques, d'autre part réformer les règles du jeu économiques pour une réelle concurrence et créer un cadre fiscal incitatif à l'investissement, au gain de compétitivité et à la consommation.

2. Notre vision sociale et sociétale : l'Etat doit recentrer son action sociale, vers plus d'innovation et vers une approche rationalisée, pour la rendre plus performante et protectrice auprès des populations les plus vulnérables mais surtout auprès de la jeunesse, garante de l'avenir du pays.

3. Notre vision de la gouvernance publique : la mise en place d'un Etat fort régulateur et facilitateur permettra de libérer l'ensemble des énergies créatrices et de dépasser les peurs et les angoisses actuelles. Il s'agit de mettre en place une politique volontariste qui vise le renforcement des institutions de l'Etat, afin d'assurer un véritable cadre de confiance pour les particuliers et les entreprises.

4. Notre vision de la gouvernance des territoires : le système du pouvoir centralisé de l'État est à reconsidérer. Sur le plan institutionnel, il faut tendre vers une décentralisation et une déconcentration effective des plans de développement. Sur le plan politique, la gouvernance doit intégrer désormais les citoyens dans la décision publique et tendre vers la participation citoyenne locale, seule garante d'une véritable démocratie.

I. La vision économique

Renforcement de l'offre de financement pour les TPME

- 1.** Mesure prioritaire : Elargir l'offre de financement en créant une banque publique d'investissement capable de s'engager auprès des entreprises sur chacune des différentes étapes de leur développement, notamment lors des phases d'amorçage et de développement qui demandent certaines prises de risque
- 2.** Assurer un accompagnement (pépinières, incubateurs, programmes de mentoring, etc) qui permettent aux entreprises de bénéficier d'un appui qui leur assure une montée en compétences

Refonte profonde du système fiscal

- 3.** Mesure prioritaire : Etendre les mesures de réduction des niveaux de TVA sur les biens d'investissements à des seuils d'investissement plus faibles que ceux accordés actuellement afin de permettre aux TPE et aux PME qui réalisent de petits programmes d'investissement de bénéficier également de ce types de mesures incitatives
- 4.** Initier une baisse significative de l'IS pour l'ensemble des entreprises marocaines et supprimer l'IS pendant une durée de 24 mois, pour les entreprises nouvellement créées.
- 5.** Mettre en place un cadre réglementaire attractif pour le développement des activités liées à l'économie sociale et solidaire (ESS) afin de permettre le basculement de l'économie informelle à l'économie formelle et contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale
- 6.** Mettre en place un système fiscal régionalisé et équitable, afin de créer un équilibre territorial: favoriser les régions les plus démunies à travers une défiscalisation totale sur les 5 premières années

Réforme du système de formation professionnelle

- 7.** Mesure prioritaire : La mise en place d'un système de récolte indirecte de la Taxe Professionnelle. Les entreprises peuvent redistribuer leur Taxe Professionnelle directement auprès d'organismes d'utilité publique et/ou d'instituts de formation (Ecole, Université, etc)
- 8.** L'intégration « au plus tôt » dans le parcours académique de l'expérience professionnelle à travers la promotion des périodes de stages et des programmes d'apprentissage, grâce à des mesures incitatives en faveur des entreprises et des étudiants/demandeurs d'emplois potentiels
- 9.** La réforme du système de formation continue en le rendant obligatoire pour des entreprises d'une certaine taille (Grandes PME et entreprises) et en apportant plus de souplesse dans les démarches de son déploiement pour les petites entreprises

Développement d'un cadre favorable à la diffusion de l'innovation

- 10.** Mesure prioritaire : Mise en place d'un système d'incitation / exonérations fiscales pour l'ensemble des efforts de R&D et d'innovation chez les entreprises. Chaque brevet et/ou investissement dans les nouvelles technologies et/ou dans des Starts-Ups, pourrait bénéficier d'exonérations fiscales soit sur l'IGR soit sur l'IS.



11. Renforcement de l'investissement public dans des infrastructures de la connaissance (instituts de recherche, pôles d'innovation, etc) et mise en place de passerelles institutionnelles et économiques entre le monde de la connaissance du public avec celui du privé.

Facilitation de l'investissement productif

12. **Mesure prioritaire : Initier le concept d'Etat-facilitateur, afin d'assurer aux entreprises marocaines un environnement favorable pour leur développement local et international: accès au crédit et garanties export alignées sur les standards internationaux, octroi de prêts publics directs, soutien centré sur les entreprises déjà exportatrices, mutualisation des moyens et création de consortiums et enfin un soutien à l'innovation dans une optique de montée en compétitivité.**

13. Mettre en place des mécanismes de coercition envers les investissements non productifs notamment envers ceux destinés à des investissements immobiliers (système de taxation additionnelle pour lutter contre la spéculation immobilière et le non usage du capital immobilier ou foncier situé en zone d'activité dynamique)

14. Inciter les acteurs économiques à capacité de financement à investir dans le capital de jeunes entreprises pour créer des solutions de financement alternatives en contrepartie d'exonérations fiscales

Relance et consolidation du pouvoir d'achat des ménages

15. **Mesure prioritaire : Réduction de la TVA sur les produits de consommation de première nécessité, tels que les produits alimentaires (huile, farine, sucre, etc), l'équipement et prestations pour personnes dépendantes, gaz et électricité, etc.**

16. Transition de l'IR à la source (collectée mensuellement par les entreprises) à un IR déclaré (par les salariés) à N+1 et collecté à N+2. Cette mesure permet d'offrir une trésorerie de pouvoir d'achat d'une année aux ménages. Cette mesure se ferait en concertation avec les employeurs qui administreront les fiches d'impôts annuelles de leurs salariés

Passage d'une logique de sous-traitance industrielle à une logique de création de valeur et de richesse

17. **Mesure prioritaire : Capitalisation sur les parcs industriels existants pour se concentrer sur les industries d'avenir. Autrement dit, créer des parcs d' « écolocalisation ». Ces derniers seront dédiés à des industries innovantes, aussi bien dans le domaine de l'automobile, de l'aviation que du ferroviaire. A travers un cadre fiscal / Investissement favorable, l'ensemble des industriels mondiaux pourraient créer des filières « nouvelles » et les développer au Maroc.**

18. Création d'une Tech City, dédiée à l'économie verte, à l'industrie intelligente et aux services de sécurité de l'information. Celle-ci serait située dans une zone franche avec une fiscalité et des contraintes administratives quasi-inexistantes et d'une flexibilité au niveau du régime des changes. Cette forme de « Silicon Valley marocaine » disposerait de toutes les conditions nécessaires pour attirer les talents nationaux et internationaux (systèmes d'informations, laboratoires, écoles, supports technologiques, etc)

Apporter un soutien significatif au secteur agricole

19. Mesure prioritaire : Dans la continuité du Plan Maroc Vert, donner une impulsion au secteur agricole à travers un plan d'évolution harmonieuse et équilibrée avec les contraintes climatiques du pays

20. Valoriser les potentialités du secteur agricole « sec », comme l'aquaculture, à travers la mobilisation de partenaires privés (PPP)

21. Accompagner et adapter le secteur agricole à la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire à l'échelle nationale et mondiale



II. Vision sociale

Promotion de l'emploi et élargissement du marché du travail

22. Mesure prioritaire : Mise en place d'un contrat unifié sans charges pour les moins de 25 ans destiné aux TPE et PME. Afin stimuler le marché du travail et encourager « le premier emploi », l'ensemble des contrats ANAPEC seront unifiés dans un nouveau contrat unique sans charges, d'une durée de 24 mois, pour les moins de 25 ans, destinés aux TPE et PME.

23. Création d'une plateforme numérique nationale pour l'emploi. Ce portail centralisera les parcours des demandeurs d'emploi, mais également une bourse d'offres d'emplois publics et privés, des formations en ligne, des cours de langues gratuits et des conseils pour choisir son métier.

24. Signature d'un accord entre l'Etat/Régions pour la création d'emplois, à travers la création de postes d'agents sous « contrat territorial » dans l'Education et les services publics dans les nouvelles régions : surveillants, agents d'accueil, assistants scolaires, accompagnateurs d'enfants, animateurs culturels, encadrants sportifs, aides infirmiers, chauffeurs, etc

25. Installer les auto-entrepreneurs dans l'écosystème de l'entreprise, autrement dit, élargir le statut d'auto-entrepreneur à l'ensemble des métiers de l'entreprise et généraliser son utilisation, comme alternative au CDI.

26. Généralisation des stages et l'amélioration de leur réglementation, afin d'établir un contact précoce entre le jeune et l'entreprise et ne pas attendre la fin de la formation supérieure pour effectuer un stage unique afin de valider le diplôme.

27. Fixer un quota de stagiaires, issus de l'enseignement supérieur, selon la taille de l'entreprise et le nombre d'employés

28. Promotion de l'idée de l'Entreprise à l'Ecole, à travers la création, à tous les niveaux de l'enseignement et dès le collège, d'un module obligatoire de préparation à la vie professionnelle, animé par des conseillers spécialisés et non par les enseignants de l'Education Nationale.

29. Fixation de « l'Orientation » des jeunes à la fin du collège, en partenariat avec l'Education Nationale et des partenaires privés, afin d'inciter les familles et les jeunes à aller vers les filières métiers.

30. Généralisation du « Baccalauréat » professionnel dès la fin du Collège, dont les spécialités sont définies en accord avec les entreprises de la région, les chambres de commerce et les branches professionnelles.

31. Lutte contre le décrochage des jeunes, à travers des accompagnements spécifiques pour les jeunes qui ont quitté le système scolaire, actuellement au chômage et sans aucune formation.

Réforme du système de l'application des peines

32. Mesure prioritaire : Répression active des agressions urbaines avec port d'armes blanches, des actes de violence pour des raisons idéologiques et/ou politique (phénomène de « Chraa Iddik »), des actes de violence collective, en intégrant ces éléments comme circonstances aggravantes lors de la condamnation.

33. Mise en place de nouveaux centres d'encadrement paramilitaires pour les délinquants juvéniles afin d'acquérir les bases de la discipline et du savoir-vivre.

34. Intégration du système des Travaux d'Intérêt Général dans le cadre de délits mineurs.

35. Mise en place du système de bracelet électronique pour les personnes en attente de jugement.

36. Création d'une police de relation qui aura essentiellement un rôle de médiation. A vocation locale et/ou régionale, elle effectuera des opérations de prévention.

37. Renforcement des moyens de la police, de défense et de lutte contre la criminalité à travers la mise en place d'équipements modernes et adaptés aux violences locales, notamment dans les zones les plus sensibles.

38. Mise en place d'un réel dispositif de sécurité Big Data, afin d'anticiper les actions criminelles et optimiser les enquêtes policières.

39. Renforcement du réseau de caméras de surveillance, adossées à des centres de contrôles intelligents.

Promouvoir l'innovation sociale et le soutien des cellules de cohésion sociales

40. **Mesure prioritaire : Création des « Obligations à Impact Social » au profit d'entreprises. Il s'agit de déléguer au privé des actions à vocations sociales et d'offrir à ces porteurs d'initiatives sociales des objectifs de résultat : si le résultat est atteint, le financement obligatoire fonctionne, si l'objectif est dépassé, l'innovateur pourrait bénéficier d'un profit, et au contraire si le résultat minimum fixé n'est pas atteint, ce dernier subit une perte.**

41. Développement de l'économie non marchande, à travers la mise en place du « statut de l'entraide », tels que le travail domestique, le « métier » de parents, le bénévolat et l'entraide, les activités privées d'intérêt général, l'autoproduction et le troc, le bricolage ou le jardinage.

Redonner un élan opérationnel à la politique de santé

42. **Mesure prioritaire : Mise en place d'une direction au niveau du Ministère de la santé qui serait en charge d'élaborer une réelle économie de la santé (politique du médicament, des prestations de soins) et serait en charge des partenariats publics-privés**

43. Promotion et généralisation des petites unités de soins de proximité, afin d'assurer les soins primaires de manière efficace et adaptée

44. Intégration des régions dans l'élaboration de l'ensemble des politiques publiques de santé, notamment à travers le transfert aux présidents de région les ressources humaines et les moyens financiers nécessaires

45. Mise en place d'une direction au niveau du ministère de la Santé, qui serait chargée de définir une stratégie sectorielle du partenariat public-privé et son cadre réglementaire et légal et d'élaborer les outils de régulation et de suivi-évaluation

46. Mettre en place un observatoire de suivi des prix des médicaments, pour une révision régulière adaptée

47. Encourager la prévention pour réduire les dépenses en médicaments et en soins, notamment à travers la mobilisation des différents acteurs institutionnels et privés

48. Optimisation des protocoles médicaux pour une meilleure prise en charge des patients

49. Cibler les indépendants capables de cotiser et transférer leur gestion au privé

Mettre en place une véritable couverture sanitaire universelle

50. **Mesure prioritaire : Mise en place d'un véritable réseau d'information unifié et un système de ciblage, à travers le déploiement d'un dispositif d'identification et de stratification des**

populations : croisement et unification des informations disponibles, notamment auprès des organismes prestataires, et des administrations fiscales concernées (DGI, assurances privées, médecins, hôpitaux, etc...).

51. Diversification des ressources en financement, hormis les cotisations salariales. Mise en place de nouvelles formes d'impôts, tel que le principe du pollueur-payeur (Alcool, Tabac, Hydrocarbures, etc)

52. Mutualisation des caisses de santé, à travers la fusion des différentes caisses d'assurance maladie pour compenser certaines branches ou certaines mesures déficitaires (comme le RAMED).

53. Intégration des régions et/ou des villes dans la gestion de la couverture sanitaire, pourrait être, à long terme, une solution de proximité efficace pour optimiser les moyens et les ressources financières.

54. Développement du partenariat public/privé à travers la délégation au secteur des assurances privées certaines couches de la population, tels que les indépendants ou les professions libérales.

Lutter contre l'exclusion et l'ostracisme social

55. **Mesure prioritaire : Mise en place de mesures à dimension régionale reposant sur le principe des économies locales, à travers la création de Sociétés de Développement Communautaire dont la mission serait de soutenir les actions culturelles, sportives mais aussi des activités non marchandes (entraide familiale, de quartier, etc)**

56. Protection des personnes à besoins spécifiques à travers la mise en place de filets de sécurité: renforcement des aides sociales à travers l'octroi d'assurance-emploi, un logement social et des aides non financière (accompagnement, éducation, soutien psychologique, etc)

57. Incitation au travail, aide à l'intégration et à la participation au marché du travail, à travers un système de proximité d'informations et de services d'orientation, porté par des associations ou des agences régionales contre l'exclusion (enseignement des notions de calcul, de langues, formation en matière de technologie de l'information, etc)

58. Réforme et plus grande accessibilité aux institutions, afin de favoriser un meilleur accès aux services et aux programmes des secteurs public et privé (Ramed, services éducatifs, formations professionnelles, organismes de crédit, services de traduction, etc).

59. Mise en place de partenariats avec les associations de la société civile, mais aussi les entreprises (dans le cadre de leur politique RSE), des centres d'insertion et d'égalité des chances pour les personnes handicapées

60. Lutte active contre les violences faites aux femmes, notamment la lutte contre le déni, la loi du silence à travers la sensibilisation et la prévention des violences sexistes et sexuelles, dès le plus jeune âge

61. Lutte contre l'impunité des agresseurs et facilitation de la dénonciation, à travers l'encouragement de la culture de la protection des victimes et du respect de leurs droits

62. Mise en place de politiques d'autonomisation des femmes rurales et des plus démunies, (suppression des frais de scolarité et octroi d'aides financières pour encourager la scolarisation des filles, mise en place d'activités de formation professionnelle adaptées aux femmes sans formation et sous qualifiées, de soutien et des moyens qui leur permettent de prendre des décisions éclairées au sujet du travail, du parcours professionnel et de la famille)

Mise en place du principe d' « Education pour tous »

63. Mesure prioritaire : Généralisation de l'école de la seconde chance, même pour la population carcérale. Cette école aura pour vocation de travailler sur le savoir-être et le savoir-vivre des jeunes qui ont décroché du système classique.

64. Instauration de l'universalité et l'accès à la formation à tout âge, à travers des services solidaires personnalisés pour les personnes identifiées comme vulnérables

65. Accroissement de l'égalité des chances, par l'usage des technologies, et ce dès l'enfance, dans les milieux ruraux et les zones urbaines difficiles

66. Promotion de l'art et la culture comme vecteur d'intégration (intermittents du spectacle, animation des quartiers, métiers du tourisme culturel...)

Replacer la jeunesse au cœur du développement du pays

67. Mesure prioritaire : Mise en place et généralisation de la « Carte Jeune » défiscalisée de la TVA, favorisant l'accès à l'ensemble des services publics gratuitement et à des services privés à travers des réductions subventionnées

68. Création d'infrastructures de proximité et détection des futurs champions, notamment à travers des partenariats avec des associations sportives internationales, ou des entreprises privées

69. Généralisation des maisons de jeunesse et encouragement à la création artistique et culturelle en accordant un statut spécifique aux sociétés de production artistique et en favorisant le PPP dans la politique culturelle du pays



III. La gouvernance des politiques publiques

Digitalisation complète des services publics

70. Mesure prioritaire : Renforcer les prérogatives de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, à travers l'attribution de plus de pouvoirs avec la mise en place de mécanismes de concertation avec des associations de la société civile, et de mouvements citoyens.

71. Création d'un service chargé de la prévention et de l'aide à la détection de la corruption. Ce service, rattaché au Chef du gouvernement, et placé sous l'autorité du Ministère de la Justice, de l'Intérieur et des Finances, sera chargé d'accompagner et de guider les administrations et les entreprises dans la mise en œuvre de procédures internes de prévention et de détection des faits de corruption.

72. Création d'une agence numérique de lutte contre la corruption. Cette plateforme aura pour objectif de sensibiliser, alerter et dans certains cas dénoncer des faits avérés de corruption. Cette agence aura également pour rôle d'exercer une veille sur les réseaux sociaux.

73. Création et réglementation des comités de citoyens-contrôleurs régionaux ou locaux. Ces citoyens-contrôleurs joueront un rôle préventif dans la lutte contre la corruption, en plus de leur mission de contrôle auprès des administrations et des entreprises.

74. Mise en place d'un véritable statut de « lanceur d'alertes » qui offrirait une véritable protection lors de dénonciations flagrantes de faits de corruption.

75. Intégration du citoyen dans les programmes de lutte contre la corruption, à travers la création d'un label « Transparence & moralité ».

Recentrer l'état sur ses compétences essentielles

76. Mesure prioritaire : Passer d'une culture administrative rigide (zéro risque) à une culture fondée sur la gestion des risques. Dans cette logique, l'Etat doit analyser, en amont, la création de valeur potentielle de chaque action dans l'ensemble des politiques publiques.

77. Elargissement du rôle du ministère du budget à de la mise en œuvre en amont de politiques de convergences entre les différents projets socioéconomiques à l'échelle territoriale.

78. Simplification de l'ensemble des procédures administratives, atténuation de l'exercice de la tutelle, en usant du contrôle à posteriori au lieu du contrôle à priori et création de nouvelles technologies mais également à travers la réallocation des ressources humaines de l'Etat (contrôle, sensibilisation, etc)

79. Optimisation des dépenses publiques à travers une politique rationalisée des achats publics et un audit des gaspillages.

80. Instauration d'une politique de l'innovation, en créant des laboratoires de l'innovation des politiques publiques dans chaque administration, aussi bien à l'échelle centrale que régionale.

81. Externalisation de certaines compétences, hors champs régaliens, à travers le partenariat public-privé.

Opter pour la E- Administration et la digitalisation des services publics

82. Mesure prioritaire : Mise en place l'Open-Gov, autrement dit, favoriser l'interaction entre le ministère concerné, les acteurs associatifs regroupés par thème, pour concevoir la politique publique. Le mécanisme qui facilitera le fonctionnement de ce système collaboratif, c'est l'accès à l'information

83. Mise en place des services publics en ligne et dématérialisation des documents administratifs locaux et notamment pour les personnes à mobilité réduite ou dont les activités sont physiquement contraignantes

84. Promotion des villes intelligentes, sur le plan opérationnel, et pas seulement sur le plan stratégique, en favorisant les innovations technologiques locales. Démarrer des projets pilotes de « quartiers intelligents » avant d'élargir aux zones urbaines

85. Intégration de la dimension Big Data au sein des administrations partenaires, avec une gestion optimale et sécurisée des données, notamment à travers une coordination des services publics partenaires, sous l'égide d'une agence dédiée au digital



IV. Gouvernance territoriale

Donner du sens à l'action citoyenne

87. Mesure prioritaire : Mise en place de structures nationales citoyennes ad hoc consultatives pour mieux sonder les besoins des citoyens, leurs problématiques et leurs attentes (Conseil des étudiants, Conseil de la jeunesse, etc)

88. Programmation d'une journée par mois, où les tribunaux, les conseils d'arrondissement, les conseils de la ville et les institutions soient ouverts au public. Ceci contribuera à offrir des conditions de réconciliation des citoyens avec les institutions

89. Création des conseils de quartiers dont les membres seraient tirés au sort sur la base d'une liste de volontaires. Les prérogatives de ce conseil sont strictement consultatives sur des sujets prédéfinis : propreté, sécurité, culture, sport, etc

90. Mise en place d'une plateforme numérique « pétitions & discussions » accessible aux citoyens pour discuter et proposer des Lois. Au-delà d'un certain seuil de contributions, la Loi doit être rediscutée et débattue en commission parlementaire.

91. Promotion de la production d'expertises, mais aussi de formation, auprès de laboratoire d'idées (Think Tank) en assurant, en contrepartie, un financement et/ou subventions publiques. Le recours à des expertises externes indépendantes permettrait de compléter les ressources et les expertises publiques.

Vers une plus grande décentralisation et déconcentration des pouvoirs de l'Etat

92. Mesure prioritaire : Transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités locales et/ou aux régions, notamment en matière de santé, d'éducation et de justice sociale

93. Mise en place des mécanismes d'évaluation et de suivi des politiques publiques sur la base de leur impact sur les populations et les territoires.

94. Intégration de la dimension locale dans l'ensemble des programmes sectoriels de l'Etat.

95. Création de passerelles de concertation étroites avec l'ensemble des parties prenantes locales publiques et privés, dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

Penser le Maroc durablement

96. Mesure prioritaire : Anticipation des changements climatiques et leurs impacts sur les territoires (aridité, inondations, etc), à travers une intelligence des risques et des systèmes de protection des populations pro-actifs

97. Valorisation de pôles urbains, métropoles et agropoles à travers des plans d'aménagements urbains simplifiés

98. Préservation de la biodiversité et valorisation du patrimoine culturel national

99. Diversification du bouquet énergétique en misant sur des énergies nouvelles et futures, notamment les énergies maritimes et la biomasse

100. Mise en place d'une véritable politique d'efficacité énergétique, telle que la valorisation des déchets ou les économies d'énergies dans les pôles urbains majeurs



158 AVENUE DES FAR CASABLANCA, 22000 CASABLANCA

☎ 05224-41145 ✉ uc@possible.ma 🌐 sajid.ma